# Pouvoir pour l’Assemblée Générale Ordinaire de Supméca Alumni du 26 mars 2022

Je soussigné(e), ……………………………………………….………………………., membre\* de Supméca Alumni, déclare ne pas pouvoir assister à l’Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 2022, et donne pouvoir à ……………………………………………….……………………….pour me représenter et agir en mon nom à cette réunion.

## POUVOIR

Fait le : ……………………………… à : …………………………… Signature :

Ce pouvoir est **obligatoirement** à renvoyer au Secrétariat de Supméca Alumni :

* Par courrier postal : Supméca Alumni, 3 rue Fernand Hainaut, 93400 Saint-Ouen (reçu jusqu’au 11 mars)
* Par mail : secretariat@supmeca-alumni.com (jusqu’au 24 mars 🡪 méthode à privilégier)

Seuls les pouvoirs envoyés au secrétariat par courrier (dans les temps) et par email seront pris en compte pour les votes.

*Rappel : L'accès à l'Assemblée Générale est réservé aux membres à jour de leur cotisation 2021.*

*\* Membre : Alumni à jour de sa cotisation 2021.* [*Clique ici*](https://www.supmeca-alumni.com/espace-prive/paiement) *pour cotiser.****Important****:* ***à partir du 12 mars et jusqu’au plus tard le 26 mars, toutes les cotisations devront s’effectuer uniquement par CB sur notre site.*** *Cela pour nous permettre d’enregistrer les cotisations de dernières minutes, dans le cas contraire l’accès à l’Assemblée Générale et la possibilité de pouvoir voter ne seront pas garantis.*

*Rappel : L'accès à l'Assemblée Générale est réservé aux membres à jour de leur cotisation 2020.*

*\* Membre : ancien élève à jour de sa cotisation 2020.* [*Clique ici*](https://www.supmeca-alumni.com/espace-prive/paiement) *pour cotiser.****Important****: à partir du 5 juin, toutes les cotisations devront s’effectuer uniquement par CB sur notre site. Pour nous permettre d’enregistrer les cotisations de dernières minutes, dans le cas contraire l’accès à l’AG ne sera pas garanti.*